

Initiatives ministérielles

La BFD n'est un concurrent déloyal que pour les usuriers, car elle prête systématiquement à des taux qui dépassent de 1 à 3 p. 100 les taux normaux. C'est là un besoin auquel la BFD peut répondre à l'heure actuelle. Je voudrais que, grâce à ce projet de loi, le gouvernement fédéral puisse ultérieurement réorganiser la BFD, à défaut de le faire maintenant, de manière qu'elle devienne une banque nationale, une banque d'État en concurrence avec les banques privées. Le gouvernement devrait peut-être veiller à ce que les banques privées, c'est-à-dire les banques commerciales ou les banques à charte, soient un peu plus honnêtes. Il pourrait peut-être les rendre un peu plus compétitives. Je ne sais pas si les banques sont compétitives ou non. Si vous vous rendez dans quatre banques différentes, vous allez constater que les taux d'intérêt sur les dépôts et les emprunts sont pratiquement les mêmes de l'une à l'autre. Franchement, je ne vois pas où est la concurrence. Je ne vois pas où est le choix. La liberté de choix est censée faire partie du programme de l'aile droite du pays. Je ne vois vraiment pas comment s'exerce ce choix en ce qui a trait aux taux d'intérêt. La différence entre les taux est minuscule, lorsqu'il en existe une.

Ce que j'aimerais voir, c'est une banque qui s'aventurerait dans un secteur auquel les autres banques n'ont pas encore touché, c'est-à-dire celui des prêts peu élevés, où nous sommes au moins disposés à courir un risque. Le gouvernement prétend vouloir favoriser les petites entreprises au pays; pourtant, il impose toutes sortes d'obstacles à ceux qui veulent se lancer en affaires. Les taux d'intérêt sont très élevés. Certaines banques exigent des garanties tellement importantes qu'elles sont tout à fait protégées si l'emprunteur se trouve en difficulté; en fait, ces garanties sont tellement importantes que si les emprunteurs pouvaient les offrir, ils n'auraient certainement pas besoin d'emprunter à la banque. C'est ce genre de situation ridicule que nous devons essayer de changer.

J'appuie l'amendement proposé dans la motion n° 5. J'espère que le gouvernement se montrera raisonnable et prévoira au moins la possibilité, dans l'avenir, d'avoir des banques publiques au pays.

Je ne vois rien de mal avec ce genre de banques qui existent, comme je l'ai dit au début, dans des pays tels que la France, l'Allemagne et l'Italie. Je ne vois pas pourquoi nous devrions craindre d'avoir au Canada des banques appartenant au gouvernement. Il y a sûrement une banque appartenant au gouvernement dans notre pays qui fournirait une véritable concurrence aux banques à charte.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques mots au sujet de cet amendement qui permettrait au gouvernement d'avoir des activités bancaires. Ce n'est peut-être pas si compliqué et tous les gouvernements ne seraient d'ailleurs pas obligés de se lancer dans ce genre d'entreprise.

Je me souviens de l'époque où les néo-démocrates étaient au pouvoir en Colombie-Britannique. Nous sentions le besoin d'avoir une banque qui représenterait la province et nous estimions qu'aucune des banques qui existaient alors ne répondait à ce besoin. La loi, dans sa version actuelle, interdisait de faire quoi que ce soit en ce sens, mais cet amendement nous y autoriserait. Nous avions alors envisagé la possibilité d'acquérir une banque à vendre aux États-Unis. Nous aurions déménagé son siège social juste au sud du 49^e parallèle, de sorte que, tout en restant en sol américain, l'établissement aurait pu défendre ce que nous considérons comme étant les intérêts des habitants de la Colombie-Britannique.

Dans les derniers temps, on a été assailli de critiques de la part des banques qui nous reprochaient notamment de pratiquer un taux d'intérêt presque identique sur le chapitre des cartes de crédit. En vertu de cet amendement, une banque, qui serait la propriété du gouvernement provincial, pourrait donner l'exemple en fixant des taux d'intérêt que le gouvernement jugerait raisonnables. Face au genre de concurrence que je propose, les autres banques auraient tôt fait de constater la nécessité d'emboîter le pas, de peur que ce phénomène ne se répande partout au Canada.

Ce ne serait pas un précédent, car, comme l'a souligné l'orateur précédent, nous avons la BFD, la Banque fédérale de développement qui, dans une certaine mesure, oeuvre dans le domaine bancaire. Elle ne peut cependant pas profiter des nombreuses occasions qui s'offrent aux banques, qui ont les moyens de consentir des prêts plus ou moins risqués.

C'est un peu ce que faisait d'ailleurs le gouvernement fédéral à l'époque de la caisse d'épargne postale. Vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, de l'époque où l'on pouvait, en se rendant à un bureau de poste, effectuer un certain nombre d'opérations bancaires et faire des économies, grâce à la caisse d'épargne postale. Ce n'était pas une vraie banque, mais un simple service offert par le gouvernement. À cette époque—c'était avant la création de la Société canadienne des postes—, il y avait des bureaux de poste dans bon nombre de petites localités où l'on ne trouvait pas de banques et où il n'était pas facile d'avoir accès une banque.